

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2023

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 11 septembre 2023 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel
Josée Crane
Nathalie Côté
Vital Dumais
Laurier Girard
Réal Bérubé

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par madame la mairesse

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 7 août 2023
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 11 septembre 2023
- 1.4 Rapport général de la mairesse
- 1.5 Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) – Reddition de comptes
- 1.6 Renouvellement du Programme de taxes sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028) – négociations entre les gouvernements du Québec et du Canada
- 1.7 Démarche de regroupement de services – Demande d'aide financière
- 1.8 Autorisation de signature – Entente intermunicipale – Parc régional de la Couronne
- 1.9 Appui à la mise en place d'un programme de revégétalisation des bandes riveraines de l'Organisme de bassin versant Lac-St-Jean
- 1.10 Modification du calendrier des séances ordinaires

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois d'août 2023
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 31 juillet 2023
- 2.3 Paiement de la retenue – Réfection de la route de l'Écluse
- 2.4 Demande de commandite – Club Chasse et pêche Lac-Bouchette
- 2.5 Demande de commandite – Club Passe-Partout Roberval
- 2.6 Demande d'aide financière – Centraide
- 2.7 Demande d'aide financière – La Fondation du CÉGEP de St-Félicien

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

- 5.1 Offre d'achat de M. Carl Tremblay et Mme Line Dupéré

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particuliers d'amélioration, circonscription électorale de Roberval, dossier no ZHH68224 – 91005 (2) – 20230516-039
- 7.2 Programme d'aide à la voirie locale – volet redressement et accélération
- 7.3 Demande de l'association des villégiateurs du lac Souder

8. HYGIÈNE DU MILIEU

- 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 10. LOISIRS ET CULTURE
 - 11. VARIA
 - 11.1 Fête des voisins – Contribution municipale
 - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
 - 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
-

OUVERTURE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE

Mot d'ouverture de la séance par Mme la Mairesse qui préside l'assemblée par la suite.

1. ADMINISTRATION

1.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résol. 23-187

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour avec varia ouvert soit accepté tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.2 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 7 AOÛT 2023

Résol. 23-188

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 7 août 2023;

ATTENDU QUE Madame la mairesse résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 7 août 2023 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3 APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 11 SEPTEMBRE 2023

Résol. 23-189

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 11 septembre 2023 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de Mme la mairesse;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 11 septembre 2023 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4 RAPPORT GÉNÉRAL DE LA MAIRESSE

- ➔ Mme la mairesse informe la population que la Municipalité va prendre entente avec le Refuge pour les chats errants.
- ➔ Mme la mairesse remercie les organisateurs de la fête des voisins.

1.5 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM) – REDDITION DE COMPTES

Résol. 23-190

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du *Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM) et de la contribution du Québec* pour les années 2021 à 2024;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Réal Bérubé appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'applique à elle;

QUE le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

ACCEPTÉE

1.6 RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE TAXES SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (2024 À 2028) – NÉGOCIATIONS ENTRE LES GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA

Résol. 23-191

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;

ATTENDU QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de comptes lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de comptes, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques.

De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Nancy Guillemette et Alexis Brunet Duceppe), à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

ACCEPTÉE

1.7

DÉMARCHE DE REGROUPEMENT DE SERVICES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Résol. 23-192

ATTENDU QUE par la résolution n° 23-192, la Municipalité de Lac-Bouchette a signifié son accord et son adhésion à la relance de la démarche sur les regroupements de services sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE cette démarche consistera principalement en l'établissement d'un constat de la situation et en l'évaluation des opportunités de regroupement de services pour chacune des organisations municipales du territoire, et ce, par la mise en place d'un comité technique formé des directeurs généraux des municipalités et d'un comité politique formé des membres du conseil de la MRC;

ATTENDU QU'un mandat devra être confié à une firme externe afin d'accompagner les deux comités dans la démarche et que la MRC s'engage à assumer la part non subventionnée des coûts de ce mandat;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance du *Guide à l'intention des organismes – Aide financière pour des projets en coopération intermunicipale* concernant le volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la MRC du Domaine-du-Roy et les municipalités locales du territoire désirent présenter un projet dans le cadre de l'aide financière visant le soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale pour réaliser la démarche précédemment décrite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette s'engage à participer au projet visant la démarche de regroupement de services décrite dans le préambule et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil nomme la MRC du Domaine-du-Roy, organisme responsable du projet.

ACCEPTÉE

1.8

**AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE –
PARC RÉGIONAL DE LA COURONNE**

Résol. 23-193

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette fait partie intégrante du Parc de la couronne par son réseau de sentiers situés dans le secteur du sentier Ouiatchouan;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a participé à l'élaboration d'une entente intermunicipale pour la gestion de l'entretien des sentiers du Parc de la couronne;

ATTENDU le projet d'entente intermunicipale soumis par la Ville de Saint-Félicien visant à définir les modalités d'entretien des sentiers du Parc régional de la couronne et d'affecter la subvention reçue du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le projet de mutualisation et de l'entretien desdits sentiers;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par Mme la conseillère Josée Crane et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette accepte l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Félicien, la Municipalité de la Paroisse de la Doré, la Municipalité de Saint-François-de-Sales et la Municipalité de Chambord;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

1.9

**APPUI À LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE
REVÉGÉTALISATION DES BANDES RIVERAINES DE L'ORGANISME DE
BASSIN VERSANT LAC-ST-JEAN**

Résol. 23-194

ATTENDU les nombreux rôles des bandes riveraines tels que la filtration des polluants, la stabilisation des berges, la rétention d'eau;

ATTENDU l'absence de bandes riveraines de qualité en bordure de plusieurs lacs et cours d'eau sur le territoire de la municipalité de Lac-Bouchette;

ATTENDU l'importance de reconstituer une bande de végétation optimale en bordure des lacs et des cours d'eau afin de préserver la qualité de l'eau, la qualité des écosystèmes aquatiques et riverains ainsi que les usages de l'eau;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite mettre en place un programme d'aide financière pour encourager la revégétalisation des bandes riveraines;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean a collaboré en 2022 avec les municipalités de Chambord et de Lac-Bouchette pour développer et tester une approche et des outils visant à encourager et soutenir la revégétalisation volontaire des rives par les riverains;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean souhaite en faire bénéficier les municipalités de la région et dans un premier temps les municipalités de la MRC du Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean a collaboré avec la Municipalité de Lac-Bouchette en 2023 afin de mettre en œuvre le programme, de sensibiliser et d'accompagner les riverains pour la revégétalisation des bandes riveraines dans le cadre du « *projet de mise en place d'un programme de revégétalisation des bandes riveraines* »;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean est prêt à collaborer avec la Municipalité de Lac-Bouchette en 2024 et 2025 afin de poursuivre les activités;

ATTENDU QUE l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean veut présenter une seule demande de financement à la MRC du Domaine-du-Roy pour les années 2023, 2024 et 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a déjà accepté d'utiliser un montant de 2 000\$ issu de sommes locales du *Fonds des redevances hydroélectriques* pour financer le projet en 2023 alors qu'un montant total de 2 517,34\$ est requis pour les années 2023, 2024 et 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette appuie et a l'intention de continuer à participer au projet de mise en place d'un programme de revégétalisation des bandes riveraines de l'Organisme de bassin versant Lac-Saint-Jean en 2024 et 2025;

QUE l'enveloppe territoriale du Fonds régions et ruralités de la MRC du Domaine-du-Roy peut être utilisée pour financer 60% des coûts associés à la coordination et la mise en œuvre du projet sur le territoire de la municipalité également en 2024 et 2025;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette accepte d'utiliser un montant supplémentaire de 517,34\$ issu *Fonds des redevances hydroélectriques* pour financer 20% des coûts associés à la coordination et la mise en œuvre du projet sur le territoire de la municipalité de 2023 à 2025.

ACCEPTÉE

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

ATTENDU QUE le conseil désire changer une date dans le calendrier soit le lundi 16 octobre pour le jeudi 19 octobre;

1.10
Résol. 23-195

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que la modification du calendrier proposée soit adoptée relativement à la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal prévue initialement le lundi 16 octobre 2023 pour le jeudi le 19 octobre.

ACCEPTÉE

2. FINANCES

2.1A

Résol. 23-196

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'AOÛT 2023

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois d'août 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer d'août 2023 suivants soient approuvés :

Août 2023		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
ADMQ	70.00 \$	70.00 \$
Refuge animal	1 836.65 \$	1 836.65 \$
FQM assurances	1 097.63 \$	1 097.63 \$
Signis	6 413.31 \$	6 413.31 \$
Rénovation NADA	373.67 \$	1 046.27 \$
Municipalité de Lac-Bouchette	266.65 \$	266.65 \$
AESL instrumentation	151.76 \$	151.76 \$
Luc Potvin	23.00 \$	23.00 \$
Steven Gaudreault	1 350.00 \$	1 350.00 \$
Carl Laliberté	86.23 \$	86.23 \$
Mégaburo	238.89 \$	507.68 \$
Comm. scolaire Pays-des-Bleuets	1 805.20 \$	1 805.20 \$
Office d'habitation des 5 Fleurons	4 712.60 \$	4 712.60 \$
Club chasse & pêche Lizotte	150.00 \$	150.00 \$
Ass. des personnes hand. visuelles	25.00 \$	25.00 \$
9221-5516 Québec Inc.	6 262.25 \$	6 993.49 \$
David Bouchard	189.00 \$	189.00 \$
Chloratech	2 412.18 \$	2 412.18 \$
Société canadienne des postes	101.81 \$	101.81 \$
Réal Savard	750.00 \$	750.00 \$
Daniel Mailloux	7 290.00 \$	7 290.00 \$
9221-5516 Québec Inc.	731.24 \$	- \$
Cain Lamarre	494.39 \$	494.39 \$
Canadian national	17.25 \$	17.25 \$
Chambord sport Yamaha	2 493.81 \$	2 493.81 \$
Chem action	976.14 \$	976.14 \$
Martin Cloutier	400.00 \$	400.00 \$
Coop Chambord	278.22 \$	278.22 \$
Corporate express	397.35 \$	397.35 \$
Créations Manitou	137.52 \$	137.52 \$
Cuizen	124.33 \$	124.33 \$
Vital Dumais	80.76 \$	80.76 \$
Eurofins environex	902.56 \$	902.56 \$
Excavation rénovation Drolet	1 137.11 \$	1 137.11 \$
FQM	272.50 \$	272.50 \$
Fonds d'information	105.00 \$	105.00 \$
GLS logistics systems	69.51 \$	69.51 \$

H2O innovation	6 362.72 \$	6 362.72 \$
Havre	75.00 \$	75.00 \$
Jean-Guy Lavoie	525.00 \$	525.00 \$
LCR	32.75 \$	32.75 \$
Location d'équipement Maximum	1 351.15 \$	1 351.15 \$
Maison des jeunes	891.00 \$	891.00 \$
Mécanique Dave Bilodeau	4.54 \$	4.54 \$
Mégaburo	268.79 \$	- \$
MRC du Domaine-du-Roy	26 313.51 \$	26 313.51 \$
Nutrinor énergies	4 542.99 \$	4 542.99 \$
Produits BCM	12 181.30 \$	12 181.30 \$
Réfrigération MCB	236.49 \$	236.49 \$
Rénovation NADA	672.60 \$	- \$
Sécurité Maximum	246.63 \$	246.63 \$
Signis	410.46 \$	410.46 \$
SCFP	782.72 \$	782.72 \$
Danielle Tremblay designer	241.45 \$	241.45 \$
Daniel Tremblay-Larouche	888.20 \$	888.20 \$
Jean-Pierre Tremblay	404.58 \$	404.58 \$
Vision informatik	718.82 \$	718.82 \$
Ministère du Revenu	19 069.98 \$	19 069.98 \$
Beneva	5 343.28 \$	5 343.28 \$
Hydro-Québec - kiosque	273.44 \$	8 288.39 \$
Hydro-Québec - CCCS	695.55 \$	- \$
Cogéco câble	60.88 \$	60.88 \$
Hydro-Québec - garage mun.	1 015.08 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 216.09 \$	- \$
Receveur général du Canada	7 023.87 \$	7 023.87 \$
Bell - plage	97.75 \$	426.17 \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 189.21 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	142.41 \$	- \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 479.08 \$	- \$
Bell - kiosque	113.72 \$	- \$
Hydro-Québec - centre comm.	409.86 \$	- \$
Hydro-Québec - plage	867.67 \$	- \$
Bell mobilité	270.00 \$	270.00 \$
Bell - Municipalité	105.53 \$	- \$
Bell - kiosque	109.17 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	8 081.46 \$	8 081.46 \$
Total comptes à payer:	149 938.25 \$	149 938.25 \$
Chèque #10647 d'août annulé.	(238.89) \$	(238.89) \$
Total comptes à payer:	149 699.36 \$	149 699.36 \$
Salaires		
3 août 2023	9 114.75 \$	9 114.75 \$
10 août 2023	7 579.98 \$	7 579.98 \$
17 août 2023	8 120.28 \$	8 120.28 \$
24 août 2023	7 342.00 \$	7 342.00 \$
31 août 2023	11 953.88 \$	11 953.88 \$
Total salaires:	44 110.89 \$	44 110.89 \$
TOTAL:	193 810.25 \$	193 810.25 \$

ACCEPTÉE

2.1B**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 23-197

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2023

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 31 juillet 2023;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 31 juillet 2023;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 31 juillet 2023 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

Résol. 23-198

PAIEMENT DE LA RETENUE – RÉFECTION DE LA ROUTE DE L'ÉCLUSE

ATTENDU QUE les travaux de la route de l'Écluse sont terminés;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire la réception finale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la réception finale et de verser la retenue soit un montant incluant les taxes de 35 772,52\$ à Les entreprises Rosario Martel Inc.;

QUE le directeur général et greffier-trésorier M. Jean-Pierre Tremblay soit autorisé à en effectuer le paiement.

ACCEPTÉE

2.4

Résol. 23-199

DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB CHASSE ET PÊCHE LAC-BOUCHETTE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Réal Bérubé et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une commandite au montant de 150\$ au Club Chasse et pêche Lac-Bouchette pour leurs activités du 18 novembre 2023.

ACCEPTÉE

2.5
Résol. 23-200

DEMANDE DE COMMANDITE – CLUB PASSE-PARTOUT ROBERVAL

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une commandite au montant de 150\$ au Club Passe-Partout Roberval pour 2023.

ACCEPTÉE

2.6
Résol. 23-201

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRAIDE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le versement d'une aide financière au montant de 50\$ à Centraide.

ACCEPTÉE

2.7

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA FONDATION DU CÉGEP DE ST-FÉLICIEN

Cette demande a été refusé.

3.

PERSONNEL

Aucun item.

4.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

Aucun item.

5.

PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.1
Résol. 23-202

OFFRE D'ACHAT DE M. CARL TREMBLAY ET MME LINE DUPÉRÉ

ATTENDU QUE la transaction du lot 6 195 653 a déjà été faite en 2012;

ATTENDU QUE le contrat n'a pas été fait;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté appuyée par M. le conseiller Vital Dumais et résolu à l'unanimité des conseillers de céder à M. Carl Tremblay et Mme Line Dupéré lot numéro 6 195 653;

QUE tous les frais relatifs à la vente seront assumés par M. Carl Tremblay et Mme Line Dupéré;

QUE Mme la mairesse Ghislaine M.- Hudon et M. le directeur général Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION, CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE ROBERVAL, DOSSIER NO ZHH68224 – 91005 (2) – 20230516-039

Résol. 23-203

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Vital Dumais appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette approuve les dépenses d'un montant de 33 817,13\$ plus taxes relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

ACCEPTÉE

7.2

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET REDRESSEMENT ET ACCÉLÉRATION

Résol. 23-204

ATTENDU QUE le programme d'aide à la voirie local (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a pris connaissance des modalités d'application du volet redressement et accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) 2021-2025 et s'engage à les respecter;

ATTENDU les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et que, le cas échéant, celles visant le volet accélération qui ne sont pas prévues au plan d'intervention ou au plan de sécurité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- l'estimation détaillée du coût des travaux;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offre);

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentant à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil de la Municipalité de Lac-Bouchette autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée et certifie que M. Jean-Pierre Tremblay est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ACCEPTÉE

7.3

DEMANDE DE L'ASSOCIATION DES VILLÉGIATEURS DU LAC SOUDER

Résol. 23-205

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de l'Association des villégiateurs du lac Souder pour de l'entretien préventif de leur bout de chemin;

ATTENDU QUE le secteur visé par la demande se situe sur les terres publiques intramunicipales;

ATTENDU QUE la Municipalité ne peut pas intervenir dans ces secteurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard de refuser la demande de l'Association des villégiateurs du Lac Souder.

ACCEPTÉE

7908

8. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Aucun item.

10. LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11. VARIA

11.1 CONTRIBUTION MUNICIPALE – FÊTE DES VOISINS

Résol. 23-206

ATTENDU QUE à la fête des voisins qui a eu lieu le 19 août dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Josée Crane appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un budget de 1 000\$ total pour la fête des voisins;

QUE le conseil demande un bilan avec les factures.

ACCEPTÉE

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Résol. 23-207

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Côté et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 35.

ACCEPTÉE

MAIRESSE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, Mme la mairesse Ghislaine M.-Hudon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.
